Les événements d'Afrique du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

été mis sous surveillance de la police, après avoir donné au Maréchal, dans une lettre datée du 4 mai 1942, sa parole d'honneur d'officier français de ne rien entreprendre qui pourrait contrarier les relations germano-françaises. La surveillance par la police était indispensable, vu les sentiments antiallemands et le caractère versatile de Giraud. On avait renoncé à un internement de Giraud pour ne pas offenser les Français de l'Afrique du Nord, qui, d'après ce qu'on dit, estiment énormément ce dernier. La surveillance était organisée de telle sorte que chaque fois que Giraud se trouvait dans un département, le préfet était obligé de faire surveiller son activité et de signaler son départ au préfet du département voisin. Quand en août de l'année dernière, Giraud se trouvait dans un hôtel de luxe à Antibes et qu'il était bien visible qu'il préparait une grande action, un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, habitant un bon moment le même hôtel a pu nettement constater qu'il n'était nullement question d'une surveillance de Giraud. Ce dernier pouvait circuler librement où il voulait.

Un commentaire très « intéressant »

Ce fonctionnaire qui passait ses vacances à la Riviéra, estimait qu'il était de son devoir d'attirer l'attention du chef de la police Bousquet sur cette situation ainsi que sur les propos suspects tenus par Giraud. Le chef du service d'information du secrétariat de la police accusait réception de cette lettre avec remerciements en confirmant qu'elle était très « intéressante ». On peut admettre que Bousquet a également lu ce rapport. Par contre dans l'affaire Giraud, rien ne fut entrepris, tandis que le fonctionnaire qui avait fait son devoir vis-à-vis du gouvernement fut congédié comme fonctionnaire de l'Etat.

Comme il était dit dans le rapport de ce fonctionnaire, Giraud avait quitté la France le 4 novembre, en partant du port de Villefranche. Giraud loua un canot, quitta le port, rencontra sur la rade un sous-marin américain qui le recueillit, comme convenu. Le premier responsable serait donc le préfet du département des Alpes-Maritimes. Jusqu'à l'heure actuelle on n'a rien appris qui puisse faire croire que ce préfet aurait été puni à la suite de la non-observation de sa consigne. On ignore également si Bousquet a été tenu pour responsable. Même maintenant, après deux mois, rien ne fait croire ou supposer que le grave délit commis par Bousquet, lors de la fuite de Giraud, avait eu des conséquences pour lui.

Des officiers français passent dans les lignes allemandes

Berlin, 14. — Peu de nouvelles concernant le front africain. Retenons néanmoins cette intéressante information selon laquelle des forces gaullistes ayant attaqué des positions allemandes, ont été repoussées et ont perdu 17 tanks. Quelques jours après ce premier engagement de nouvelles bandes de dissidents gaullistes ont essayé d'attaquer le flanc gauche allemand. Elles ont été promptement dispersées. Des prisonniers ont été faits au nombre desquels il faut noter des hommes qui ont rejoint intentionnellement les lignes allemandes. Parmi les déserteurs se trouvent plusieurs officiers français qui se plaignent de la manière dont les Anglais et les Américains les ont traités, eux et leurs hommes en les obligeant à marcher au combat devant leurs propres troupes. Quelques-uns de ces officiers ont demandé à pouvoir rejoindre la Légion des Volontaires Français qui combat contre le bolchevisme.

Giraud compte sur la « poigne » du policier Peyrouton

Lisbonne, 14. — On mande de New-York :

Dans une dépêche de l'agence dissidente nord-africaine « Afi », un journaliste gaulliste émigré à New-York s'inquiète de la grande perplexité que provoque la situation en Afrique du Nord.

« Voici plus de 15 jours, dit-il, que l'ex-général Giraud a convoqué auprès de lui M. Marcel Peyrouton et celui-ci n'a quitté Buenos-Aires que samedi. Ce délai permet de conclure que les choses n'ont pas avancé sans difficulté et qu'il a fallu beaucoup de temps à l'autorité compétente pour prendre une décision. »

Le commentateur gaulliste insinue, d'autre part, que l'ex-général Giraud compte, sans doute, sur le tempérament « policier » de M. Marcel Peyrouton pour « mater » les « proconsuls », mettre au pas les partis et les factions qui ne se développent qu'à la faveur de la détresse économique et de la disparition rapide des vivres.

Les « Français combattants » libérés

Amsterdam, 14. — On mande de Washington à l'agence Reuter :

M. Elmer Devies, chef de l'Office de Renseignements américain, a déclaré mercredi que « tous les Français combattants » qui avaient été emprisonnés en Afrique du Nord avaient été libérés.

« Ceux qui éprouvaient des sympathies pour notre cause, a-t-il ajouté, et qui avaient été arrêtés au moment du débarquement de nos troupes, ont été réintégrés dans leurs fonctions.

» Quant aux exilés espagnols, réfugiés en Afrique du Nord après la guerre civile, ils vivent librement dans les régions qui leur ont été assignées. »

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 14. — Le Grand Quartier Général des forces armées italiennes communique :

En Libye, en dépit de violentes tempêtes de sable, intense activité aérienne de part et d'autre. Au cours de plusieurs engagements aériens, onze appareils ont été descendus par des chasseurs de l'Axe, soit cinq par des Italiens et six par des Allemands.

A la réalisation de cette victoire a pris part notre 6e escadrille d'assaut qui, en abattant deux avions quadrimoteurs, a remporté ainsi sa 500e victoire aérienne. Trois autres appareils ont été abattus par la D.C.A. italo-allemande. Les bombardements exécutés par l'ennemi contre des localités habitées ont fait des victimes parmi la population locale et des dégâts peu élevés.

Sur le front tunisien, plusieurs attaques exécutées par l'ennemi avec l'appui de détachements blindés ont échoué. Plusieurs tanks ont été détruits. Nos formations aériennes ont harcelé en vagues successives des colonnes de troupes et des concentrations de véhicules automobiles dont une dizaine ont été incendiés. Egalement, les installations maritimes d'ALGER et de BONE ont été violemment bombardées. L'avion dont la disparition avait été annoncée dans le communiqué du 12 janvier, est rentré à sa base.

L'ATMOSPHÈRE AFRICAINE A BESOIN D'AIR FRAIS

La situation politique et militaire en Afrique du Nord française est toujours le sujet principal des préoccupations du public américain. La presse américaine ne peut pas cacher que la situation d'Afrique du Nord française est très désagréable pour les Américains. Dans son article de fond le « New-York Herald Tribune » s'exprime en termes qui prouvent nettement le mécontentement des Etats-Unis vis-à-vis de l'attitude de l'Angleterre.

Ce journal écrit : « Un moment viendra où il sera de grande nécessité d'amener de l'air frais dans l'atmosphère pourrie de l'Afrique du Nord. Depuis le débarquement de novembre aucune nouvelle claire et nette n'a été donnée au sujet de l'Afrique du Nord. Il faut donc en conclure que pour des raisons politiques, les faits sont contrôlés et arrangés. On n'y peut remédier qu'en lisant les commentaires des correspondants qui se trouvent sur place. »

Les autres journaux sont également très réservés dans leurs commentaires. Le correspondant de Washington du journal « New-York Times » écrit que, selon l'opinion des milieux officiels de Washington, les commandants britanniques en Afrique du Nord seraient, à la grande rigueur, encore d'accord avec la façon d'agir du général Eisenhover, tant au point de vue politique que militaire, mais qu'on est obligé de constater que malgré cet accord, les milieux londoniens, et notamment le gouvernement, tiennent spécialement à leur idée de mêler de Gaulle à l'aventure, par n'importe quel moyen politique.

EN ASIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'ITALIE RENONCE A SES CONCESSIONS ET DROITS EXTERRITORIAUX

Rome, 14. — Un communiqué officiel publié à Rome annonce que le gouvernement italien, fidèle à sa politique d'amitié et d'entente, a décidé de renoncer à tous ses droits d'exterritorialité et concessions en territoire chinois.

LES TROUPES DE CHANG-KAI-CHEK SUBISSENT DE LOURDES PERTES

Tokio, 14. — Communiqué du grand quartier général impérial :

Lors de l'encerclement d'environ 50.000 soldats chinois commandés par Li Tsung Jen, dans la 5e zone de guerre ennemie (chaîne de montagnes Tapich), des unités de l'armée nippone opérant en Chine centrale ont, depuis fin décembre, infligé à l'ennemi de lourdes pertes et détruit ses points d'appui principaux.

Voici le bilan de ces combats :

1°) L'ennemi a abandonné sur le terrain environ 6.500 tués ;

2°) 1.500 prisonniers ont été ramenés dans nos lignes ;

3°) Le butin comprenait 9 canons, 45 mitrailleuses lourdes et légères ainsi que 2.400 fusils.

Nos pertes s'élèvent à 30 tués.

REPRISE DE L'ACTIVITÉ AÉRIENNE DANS LE PACIFIQUE SUD

Tokio, 14. — Le « Tokio Asahi Shimbun » écrit :

« Les combats dans les îles Salomon et en Nouvelle-Guinée gagnent en intensité. Les positions des deux forces armées se valent. On signale une activité croissante de l'aviation. L'ennemi, qui dispose de forces aériennes supérieures en nombre, tente de détruire la bases et les transports de marchandises nippons. Au cours d'opérations dirigées contre les points d'appui avancés de l'ennemi et contre ses bases de ravitaillement, l'aviation nippone n'a cessé de remporter de brillants succès.

UN MENSONGE ANGLO-SAXON

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Car si le « Times » leur refuse le droit de rester neutres sous prétexte que cette neutralité est conditionnée par la puissance militaire, et si Eden déclare qu'après la guerre, et en cas de victoire anglo-américano-russe, ces trois puissances se réserveront le monopole de la force militaire, il s'ensuit logiquement qu'on envisage de placer les petites nations sous la tutelle de ces trois Etats.

Pour l'Europe, cela ne signifie rien d'autre que d'être placée alors sous la férule de l'U. R. S. S. qui, elle, ne tarderait pas à faire usage, sans égard aucun pour qui que ce soit, du monopole militaire qu'elle exercerait et qui s'empresserait de déclarer que la moindre force armée qu'entretiendrait une petite puissance constituerait une menace pour la paix mondiale.

T. S. F.

A RADIO-LILLE DIMANCHE...

L'émission de Radio-Lille dimanche prochain sera, dans sa plus grande part, un hommage à des talents de chez nous.

La troupe dramatique interprétera, en effet, en création, une magnifique légende carolingienne en vers, œuvre de *M. Frédéric Lagrange*, pour laquelle *M. Jean-Marie Depelsenaire* a écrit une savoureuse musique de scène.

Voici le programme détaillé de cette émission : Causerie des spectacles de *M. Jules Tardieu* ; « Imma », légende carolingienne en un acte en vers de *F. Lagrange*, musique de scène de J.-M. Depelsenaire, donnée avec le concours de MM. Boutelou, Jean Berger et Alice Dax, des Concerts du Conservatoire de Roubaix ; Orchestre sous la direction de Maître Gaujac : I) Pelléas et Mélisande ; a) Prélude ; b) Fileuse ; c) Sicilienne ; d) Molto adagio ; II) Variations symphoniques pour piano et orchestre, soliste Mlle Andrée Demuliar ; 3) *Chansons de Mierka* : a) Hymne à la rivière ; b) Hymne au soleil ; c) Nuages par Mme Renée Hengebelle, accompagnée par l'orchestre ; 4) Andante et allegro des Enfants, pour trompette et orchestre, soliste M. Leclercq ; 5) « Mon oncle Benjamin », ouverture ; « Une fausse pièche », Simons, avec *Simons, Dariel, Lemoine, Line Alexandre* ; Causerie sportive par *M. Marcel Peltier*.

LA CRÉATION DE « IMMA »

Le poste de Radio P.T.T. Nord, à Lille, doit créer au cours de l'audition lilloise de dimanche 17 janvier prochain, à 11 heures, une œuvre en vers de deux de nos concitoyens, MM. *Frédéric Lagrange*, pour les paroles, *Jean-Baptiste Depelsenaire*, pour la musique d'accompagnement qui enjolive le texte en deux passages essentiels. Cette œuvre s'intitule « Imma », légende carolingienne, en un acte. Elle est écrite en vers alexandrins d'une tenue superbe, emplis de poésie, d'une frappe large et sonore et qui par leur allure héroïque ne sont pas sans nous rappeler quelque peu le style du Henri de Bornier de « La Fille de Roland ».

Le sujet de « Imma » sort, certes, de la banalité courante. L'œuvre nous transporte quelques années après l'an 800 et nous conte l'aventure amoureuse du clerc Eginhardt, architecte-constructeur du palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, et qui, bien qu'il ne soit ni noble ni homme d'épée, est tombé amoureux de Imma, la fille du grand Empereur d'Occident, qui projette de son côté de devenir sa femme. L'empereur donnera-t-il son consentement à ce mariage. Oui !... car il sait que Eginhardt est un homme de génie dont le talent honore son règne, qu'il a par surcroît le cœur haut placé, et que les deux jeunes gens sont dignes l'un de l'autre.

Sur ce sujet, *M. J.-B. Depelsenaire* a écrit une musique d'un romantisme grave et intensément mélodique qui est l'expression exacte des sentiments évoqués par les paroles.

M. Frédéric Lagrange est, rappelons-le, chef des services d'informations de notre journal. Ses qualités de fin lettré et de versificateur de talent ont trouvé matière à se développer amplement dans « Imma ». On pourra en juger dimanche prochain.

Quant à *M. Jean-Baptiste Depelsenaire*, c'est un élève des classes de composition musicale de M. Gaujac, directeur du Conservatoire de Lille. Agé de 28 ans, M. Depelsenaire est né à Maubeuge et habite Lille depuis quatre ans. La partition si mélodieuse de « Imma » prouvera que ce jeune compositeur de par son inspiration qui coule de source, a devant lui un superbe avenir.

M. Depelsenaire a d'ailleurs obtenu une médaille de vermeil avec félicitations au récent concours de l'Académie d'Arras avec la musique qui accompagne « Imma ».

Disons enfin que les interprètes de l'œuvre seront MM. Bouteloup (Charlemagne), Berger (Eginhardt) et Mlle Alice Dax (Imme).

V. BRIGGHE.

Informations Régionales

Ordonnance

concernant les déclarations obligatoires de présence des membres démobilisés des forces armées françaises de transition du 5 janvier 1943

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Commandant Militaire pour la Belgique et le Nord de la France, j'ordonne pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais ce qui suit :

§ 1

Immigration dans les territoires occupés.

1) Chaque membre des forces armées françaises de transition (armée de terre, de l'air et de mer), démobilisé depuis le 11 novembre 1942, pourra séjourner dans les territoires administrés par l'Oberfeldkommandantur de Lille. Les autorités occupantes l'aideront à retrouver du travail.

2) Pour l'entrée dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les laissez-passer prescrits sont indispensables.

§ 2

Déclaration obligatoire de présence. Première présentation. Registres des déclarations de présence tenus par les maires.

1) Le démobilisé est tenu à se présenter au maire du premier lieu de séjour situé dans les départements du Nord ou du Pas-de-Calais.

2) La présentation doit se faire le plus tard dans les trois jours après son arrivée et la déclaration de présence doit contenir les indications que voici : Nom et prénoms, dernier grade militaire, date et lieu de naissance, état civil et profession civile, dernier lieu de travail avant l'entrée dans l'armée ou la marine, l'unité par laquelle l'intéressé a été démobilisé (régiment, unité de la marine, garnison), l'adresse exacte avec indication du département

3) Le maire devra inscrire la déclaration de présence du démobilisé sur un registre (registre des déclarations de présence) et lui remettra un récépissé attestant la présentation (récépissé de déclaration de présence). La présentation devra être inscrite sur la fiche de démobilisation

§ 3

Changement de résidence.

1) Le démobilisé titulaire d'un récépissé de déclaration de présence pourra changer de résidence après avoir fait connaître son départ et indiqué son nouveau lieu de résidence au maire.

2) Dans la nouvelle localité de séjour, le démobilisé devra se présenter au maire dans les trois jours après son arrivée.

3) Les maires devront inscrire, l'un la date du départ, l'autre la date de l'arrivée, sur le récépissé et sur le registre des déclarations de présence. Lors de l'inscription du départ, le nouveau lieu de résidence devra être indiqué

4) Une absence temporaire de moins de huit jours ne sera pas considérée comme changement de résidence

5) Par la présente ordonnance les dispositions spéciales concernant la zone côtière interdite ne sont ni abrogées, ni modifiées.

§ 4

Fichier des déclarations de présence à la Préfecture. Rapport obligatoire à l'Oberfeldkommandantur.

Le maire devra signaler au Préfet toutes les inscriptions au registre des déclarations de présence. D'après les déclarations reçues des maires, le Préfet établira un fichier (fichier des déclarations de présence) qu'il devra tenir à jour. Une fois par semaine, il devra signaler à l'Oberfeldkommandantur à Lille le nombre total des démobilisés ayant déclaré leur présence dans son département.

§ 5

Prise de possession d'un emploi et changement d'emploi.

Le démobilisé est tenu à signaler au maire de son premier lieu de résidence dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais la date et l'endroit où il aurait pris possession d'un emploi et à lui déclarer tout changement d'emploi. Il est du devoir du maire d'inscrire ces indications sur le registre des déclarations de présence et de les signaler avec les autres inscriptions du registre au Préfet conformément au § 4. Le préfet doit porter les mêmes indications sur les fiches de son fichier et communiquer, simultanément avec son rapport hebdomadaire, à l'Oberfeldkommandantur à Lille, les professions déclarées

§ 6

Prescriptions spéciales à l'égard des officiers et des fonctionnaires de l'armée assimilés au grade d'officier.

1) Les officiers et fonctionnaires de l'armée assimilés au grade d'officier ne devront pas se présenter au maire, mais à la Kreiskommandantur compétente pour leur lieu de résidence.

2) La Kreiskommandantur remettra au démobilisé, qui se présente, un récépissé de déclaration de présence. La Kreiskommandantur indiquera au démobilisé, dans quels intervalles et à quel service de l'Administration Militaire il devra se présenter régulièrement

3) Le lieu de résidence ne pourra être changé qu'avec l'autorisation de la Kreiskommandantur compétente. La Kreiskommandantur compétente fera mention de cette autorisation sur le récépissé de déclaration de présence

4) Pour l'arrondissement de Lille, la Feldkommandantur se substituera aux Kreiskommandanturen

§ 7

Remise des cartes de ravitaillement.

Les cartes de ravitaillement ne pourront être remises aux démobilisés que sur présentation de leur récépissé de déclaration de présence.

§ 8

Application.

Les prescriptions de la présente ordonnance ne s'appliquent pas aux personnes ayant quitté avant le 11 novembre 1942 le service dans les forces armées françaises de transition.

§ 9

Dispositions pénales.

Quiconque contreviendra aux dispositions de la présente ordonnance ou à celles prises pour son application sera puni de travaux forcés ou d'emprisonnement, à moins qu'une peine plus sévère ne soit encourue en vertu d'autres dispositions

Dans les cas moins graves ou en cas de négligence, une peine de détention allant jusqu'à six semaines ou une amende pourront être prononcées.

§ 10

Entrée en vigueur.

La présente ordonnance entrera en vigueur le lendemain de sa publication dans la presse.

Lille, le 5 janvier 1943.

Le Commandant de l'Oberfeldkommandantur 670

Signé : DASER, Generalmajor.

EN AVEZ-VOUS FAIT AUTANT ?

Le montant des ordres de paiement effectués aux familles des travailleurs en Allemagne, des départements du Nord et du Pas-de-Calais, s'est élevé, pour la semaine du 4 au 10 janvier, à une moyenne de 1.600 fr. par bénéficiaire.

C'est vrai, c'est simple, c'est concret.

Les multiples bobards des agents anglo-communistes trouveront de moins en moins de gogos prêts à avaler toutes leurs bêtises.

AUX NOUVEAUX SINISTRÉS

Le Comité Ouvrier de Secours Immédiat nous communique :

Les nouveaux sinistrés sont priés de prendre note que par suite du dernier bombardement, les bureaux du C.O.S.I. seront ouverts, au siège, 22, boulevard de la Liberté, à Lille, samedi 16 janvier de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., comme les autres jours de la semaine.

Les nouveaux sinistrés qui se présenteront au C.O.S.I. devront pouvoir présenter leur carte d'identité, leur carte d'assurance sociale, la police d'assurance et à défaut de la carte d'identité, le livret de famille. Il est au surplus indispensable qu'ils puissent présenter un certificat de sinistré délivré par le commissaire de police de leur commune ou de leur quartier.

LISEZ et UTILISEZ nos *PETITES ANNONCES*

Une fermière de Tilloy-les-Marchiennes a-t-elle voulu empoisonner son mari ?

Des lettres trouvées par ce dernier, rentré récemment de captivité, sembleraient le démontrer.

A la mobilisation générale, M. Fernand Mahelle, 40 ans, cultivateur au hameau de Villeroy, à Tilloy-les-Marchiennes, partit aux Armées. Lors de la débâcle, il fut fait prisonnier et emmené en captivité.

L'exploitation de la ferme fut continuée par sa femme, née Germaine Desprez, 45 ans, et deux fils que celle-ci avait eu d'un premier lit. L'un des enfants tomba malade. Mme Mahelle embaucha du personnel et eut recours notamment aux services de Marcel Briquet, 40 ans, demeurant rue Jean Jaurès, à Wandignies-Hamage. Celui-ci avait été dispensé du service militaire parce que père de cinq enfants.

Très rapidement, Briquet joua un rôle important dans l'exploitation, remplaçant totalement le mari absent.

Tout alla fort bien, tandis que le mari se trouvait au stalag ou dans quelque kommando.

Le retour d'un importun

Le mois dernier, Mahelle rentra de captivité. Il ne tarda pas à se rendre compte de son infortune conjugale.

Mais un exil de deux ans rend indulgent. Il accorda l'absolution à sa femme. La seule mesure qu'il prit fut de congédier le domestique en l'invitant, d'une manière pressante, à se soustraire d'une façon complète et définitive à ses yeux.

Briquet n'obéit point comme la logique et la morale l'auraient voulu. Il fit même le fanfaron, vint se moquer du fermier et il se serait plu à lui dire : « Je verrai ta femme quand je voudrai ! ». Superbe, il aurait cru même, un jour, devoir ajouter : « Toi, je te tuerai à coups de fusil ! ».

La femme continua de voir son ami. Elle fit quelques petites fugues.

M. Mahelle était fort attristé de voir son foyer détruit, mais il se contentait de souffrir intérieurement. Une singulière découverte l'incita à vider son sac à la gendarmerie.

L'apéritif ou le bouillon d'onze heures

M. Mahelle avait trouvé trois lettres sous un tapis. L'une était adressée par Briquet à la *fermière*, les deux autres par celle-ci à son ami.

Sous la plume de sa femme, le malheureux fermier avait lu cette phrase bien propre à lui faire dresser les cheveux sur la tête : « Tu n'as encore rien comme « apéritif » pour Mahelle, car je voudrais le faire disparaître, ce cochon-là ! ».

Et, Mme Mahelle pressait Briquet de se procurer l'« apéritif » en question qui, selon les termes de la lettre, devait être fourni par une parente de Briquet, admirablement placée pour trouver les éléments nécessaires en vue de composer un breuvage, à la manière de Locuste.

Les gendarmes mirent le papier sous le nez de l'épistolière. Celle-ci leur affirma qu'elle ne savait pas quelle aberration elle avait pu aligner ces mots étranges. Puis, pour ne point se compromettre, elle refusa de donner d'autres explications hors de la présence d'un avocat.

Arrêtée, Mme Mahelle fut déférée au Parquet de Douai. Elle a été placée sous mandat de dépôt et inculpée de tentative d'empoisonnement.

Briquet, qui serait en traitement à l'hôpital de Saint-Amand, sera interrogé ultérieurement, ainsi que sa parente, susceptible de procurer l'« apéritif ».

Un trafiquant d'Artres transféré à Doullens

Sur ordre du préfet régional, les gendarmes de Thiant ont arrêté le sieur Vincent Fremaux, 46 ans, négociant, rue des Maronniers, à Artres, qui a été immédiatement transféré à Doullens pour y être interné à la Citadelle, séjour réservé aux trafiquants du marché noir.

Fremaux a déjà été condamné trois fois pour infractions au ravitaillement et tout récemment, il fut surpris au moment où il traitait frauduleusement une affaire portant sur quatre quintaux de blé.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Samedi 16 janvier 1943. — Soleil : Lever à 8 h. 41. Coucher à 17 h. 20.

Aujourd'hui : Saint-Marcel. — Demain : Saint-Antoine.

ARRESTATIONS pour crimes contre la natalité à Saint-Omer

A la suite d'une enquête adroitement menée, la police de Saint-Omer vient de procéder à l'arrestation de Marie Cabaret, veuve Flandrin, 67 ans, domiciliée rue de Saint-Martin, coupable de s'être livrée à des manœuvres contre la natalité.

Une femme de prisonnier qui eut recours à ses bons offices, est également sous les verrous.

Des communistes condamnés à Douai

Pour menées communiste, la section spéciale de la Cour de *Douai*, vient de prononcer les condamnations suivantes :

Trois ans de prison : Jean Ponseele, 24 ans, commerçant à *Carvin*.

Deux ans de prison : Pierre Verhaeghe, 34 ans, mineur à *Loos-en-Gohelle* ; Oscar Robiquet, 37 ans, mineur à *Montigny-en-Gohelle* ; Fernand Waroquet, 61 ans, commerçant à *Loos-en-Gohelle* ; Fernand Damien, 34 ans, chef de manœuvre à *Pont-de-la-Deûle* ; Charles Lestienne, 29 ans, lampiste à *Montigny-en-Gohelle*.

18 mois de prison : Jules Herbaut, 43 ans, mineur à *Hénin-Liétard*.

15 mois de prison : Emile Havart, tanneur à *Montigny-en-Gohelle* et Léon Larose, 45 ans, mineur à *Hénin-Liétard*.

Un an de prison : Joseph Balan, 41 ans, manœuvre à *Hénin-Liétard* ; Jules Bréda, 45 ans, mineur à *Hénin-Liétard* ; Raymond Brocail, 41 ans, mineur à *Lens* ; Léon Broche, 29 ans, mineur à *Hénin-Liétard* ; Roch Brulin, 45 ans, mineur à *Hénin-Liétard* ; Gaston Lengham, 45 ans, entrepreneur de transports à *Loos-en-Gohelle* ; Maurice Darres, 55 ans, machiniste à *Hénin-Liétard* ; André Letombe, 19 ans, mineur à *Divion* ; François Busquet, mineur à *Hénin-Liétard* ; François Occre, 37 ans, mineur à *Hénin-Liétard*.

Toutes les peines de prison sont assortis d'une amende de 1.200 fr.

A LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD

LA SITUATION AGRICOLE

La Société des Agriculteurs du Nord, réunie en Conseil d'Administration le 6 janvier dernier, sous la présidence de M. Victor Desprez, entouré de M. Maige, doyen de la Faculté des Sciences ; Brethenoux, directeur adjoint des Services Agricoles ; Neuville, directeur des Services Vétérinaires ; Debavelaere, Delennoy, Demesmay, Macerez, Matte, Pluvinage etc., a entendu un rapport de M. Pluvinage, ingénieur agricole, résumant les données d'une enquête effectuée par la Société des Agriculteurs du Nord auprès de ses correspondants sur la situation technique et morale de l'agriculture dans le département à fin 1942.

Les renseignements précieux qui ont été ainsi recueillis, soulignent l'effort optimiste de la culture malgré les nombreuses difficultés qu'elle rencontre dans la dure bataille de production qui lui est imposée.

Des suggestions ont été faites pour perfectionner l'équilibre entre les diverses impositions ; favoriser autant que possible le meilleur entretien du cheptel et réaliser les adaptations les plus souhaitables de la production agricole septentrionale aux conditions présentes.

Le Conseil d'administration a décidé la mise à l'étude de plusieurs questions techniques intéressant : 1° les éléments de production importés à la ferme ; 2° la vie des semences pendant la période de repos ; 3° les variétés de houblon actuellement cultivées dans le Nord.

POUR LES FERMIERS EN COURS DE BAIL

La Société des Agriculteurs du Nord rappelle aux fermiers en cours de bail que le délai imparti par la loi du 15-7-1942 pour qu'un état des lieux obligatoire puisse être valablement demandé aux propriétaires ayant consenti le bail antérieurement à la promulgation de cette loi expire le 15 janvier prochain et le 18 si l'on tient compte de la date réelle de promulgation. Passé ce délai, aucune procédure obligatoire d'état des lieux ne pourrait être engagée. Pour les baux postérieurs à la loi, le délai à observer est de 3 mois après l'entrée en jouissance.

Actualités cinématographiques

Apparaît d'abord à l'écran l'image du Maréchal, prononçant son dernier message au peuple français. A Paris, voici l'inauguration des restaurants communautaires. Après la finale du championnat international de boxe (poids lourds) que remporte Sys, c'est un combat de taureaux qui, à Bordeaux, a lieu en majorité devant des soldats allemands et des ouvriers espagnols travaillant en France.

Une nouvelle ligne de chemin de fer relie la Hongrie aux territoires nouvellement annexés ; l'Amiral Horthy, au cours d'une visite à ces territoires, inaugura la nouvelle ligne.

Parmi les faits divers, citons encore une exposition d'architecture allemande, à Barcelone ; un concours d'harmonie entre la coiffure, la teinte des cheveux et la toilette du soir à Bruxelles ; l'inauguration de l'Institut Central Islamique, à Berlin, et la commémoration des héros de la guerre civile, à Madrid.

Du front tunisien, le canon gronde ; le paysan tunisien continue quand même à cultiver le sol. Le Général Fischer, pour se rendre à Tebourba, suit une route où les tanks américains gisent nombreux.

Une nuit de dégel suffit au Caucase à transformer un ruisseau en un véritable torrent ; les troupes slovaques doivent employer des canots pneumatiques.

Dans le Terek, une division roumaine prend position. Un nid de mitrailleuses, installé sur une hauteur commande toutes les routes de la région. Une maison suspecte est prise sous le feu de l'artillerie. Un coup direct fait sauter l'immeuble qui était un piège fortement miné.

Comme dernier reportage, ce sont quelques scènes de la croisière de l'ex-croiseur auxiliaire allemand « Atlantis ». L'équipage qui, exploit unique dans les annales navales, reste en mer 655 jours, est sauvé par des sous-marins allemands et italiens. Dans une base de l'Atlantique, le Grand Amiral Reader inspecte les marins, dont quelques-uns ont filmé les principaux combats que le bâtiment eut à livrer.

LE 1er CONGRÈS DE LA JEUNESSE FRANCISTE

Le Premier Congrès de la Jeunesse Franciste, *agréée par l'Etat*, s'est déroulé à Paris, les 2 et 3 janvier.

Au cours de ce Congrès, les adresses suivantes ont été votées à l'unanimité :

Au Maréchal Pétain. — A l'occasion de leur Congrès National extraordinaire d'agrément, mille délégués de la Jeunesse Franciste de zone occupée, de zone non occupée et de zone interdite, réunis à Paris, tiennent à cœur de vous adresser l'expression de leur vénération et de leur profond dévouement et l'assurance de leur indéfectible attachement à la cause de la Révolution Nationale et Socialiste française pour laquelle la Jeunesse Franciste combat depuis plus de neuf ans ».

A M. le Président Laval. — « Les mille délégués de la Jeunesse Franciste de zone interdite, de zone occupée et de zone non occupée, réunis à Paris à l'occasion de leur Congrès National extraordinaire d'agrément, vous adressent leur salut respectueux et vous assurent de leur volonté de coopérer loyalement à toute action de votre gouvernement dont le but est l'accomplissement de la Révolution Socialiste et Nationale et la création d'une Europe unie ».

Enfin une troisième adresse a été votée à *M. Abel Bonnard*, ministre de l'Education Nationale.

LA RELÈVE

Un nouveau train d'ouvriers a quitté Lille jeudi pour l'Allemagne

Jeudi soir de la gare de Lille est encore parti un train d'ouvriers à destination des usines du *Reich*. Le convoi, à son passage à Valenciennes et Maubeuge, a été augmenté d'un certain nombre d'autres travailleurs de la région.

UNE ÉMOUVANTE MANIFESTATION DE SYMPATHIE EN L'HONNEUR DE M. SIGNORET, INSPECTEUR D'ACADÉMIE EN RETRAITE

Toutes les branches de l'enseignement dans le Nord étaient représentées jeudi après-midi dans la salle *Aug.* Angellier, à Lille, pour louer comme il convenait la courtoisie, la bienveillance, l'égalité d'humeur, la pondération et la distinction d'esprit de M. Signoret, inspecteur d'Académie récemment admis à faire valoir ses droits à la retraite. Pour décerner à M. Signoret ce tribut d'honneurs, les personnalités les plus marquantes de l'enseignement avaient pris place sur la scène.

M. Darrouy, préfet délégué, présidait entouré par MM. Duez, recteur ; Reoust, adjoint aux Beaux-Arts ; Schmidt, inspecteur général ; Bacuvier, proviseur du Lycée Faidherbe ; Viste, président de la F.A.L. ; le professeur Debeyre ; Sichères, directeur de cabinet de M. le Préfet régional ; le professeur Leclercq, doyen des Facultés de Médecine et de Pharmacie ; le colonel Pierron ; le commandant Perrodo ; Hannezo, intendant de police ; Desmott, trésorier payeur général ; les inspecteurs d'Académie Faucheux (Pas-de-Calais), Buleau (Ardennes), Meyer (Somme), Babin (Aisne) ; Bartel, directeur de l'E. G.S. ; les inspecteurs primaires V. Dubu, Buet, Leroy, Adnet, Arnoult, Derneaucourt et Mlle Jotte ; Uny, secrétaire d'académie. Dans la salle on notait la présence de Mmes Darrouy, Duez, Piedvache, Vieilledent, Signoret, Mlle Signoret, Mlle Carles, MM. le chanoine Detrez, adjoint au maire de Lille ; H. Hermez, vice-président de la Régie Municipale ; Cassel, secrétaire général de l'Office des Pupilles de la Nation ; Marsy, chef de division à la Préfecture ; Delporte, délégué adjoint du S.N. ; Mme Scheal directrice du Lycée Fénelon ; prat-te, etc...

Mme Villot, directrice d'école maternelle de Lille ; M. Dieudonné, directeur d'école primaire à Lille et M. Viste, président de la F.A.L., souhaitèrent en excellents termes une longue et paisible retraite à leur ancien « patron ». M. Bacuvier loua la conscience claire du devoir accompli de l'ancien inspecteur d'Académie ; M. Duez se félicita de l'esprit de solidarité qui unit les membres de l'enseignement, retraça la carrière universitaire et administrative de M. Signoret et souligna la foi que l'ex-inspecteur d'Académie avait des vertus de l'école dans sa mission éducatrice ; M. Darrouy excusa M. Carles, évoqua le précieux collaborateur que M. Signoret avait été et forma des vœux pour que M. Signoret connaisse la sérénité d'une longue et verte vieillesse.

M. Signoret dit son émotion, remercia tous ses anciens collaborateurs et plus spécialement M. V. Dubu inspecteur primaire adjoint à l'Inspecteur d'Académie, qui avait dirigé le Comité d'organisation de cette manifestation de sympathie si touchante, fit l'éloge du personnel enseignant et plus particulièrement de l'instituteur et de l'institutrice qu'il exhorta à continuer leur belle et noble tâche pour préparer l'avenir qui efface le passé.

Indiquons que trois petits élèves de l'école maternelle Mozart remirent des fleurs à Mme et Mlle Signoret au cours de cette réunion.

LES DEUX GOSSES

Par Pierre DECOURCELLE

61

Il secouait toujours son petit doigt dans le tuyau de l'oreille.

Tout à coup, voilà qu'il se met à chanter une bamboula, à sauter. Il fallait voir comme son corps se tordait dans des convulsions les plus cocasses.

Puis il se laisse tomber par terre, ses jambes s'allongent et se raidissent...

Il nous regarde en louchant affreusement.

Et il murmure dans son jargon :

— Dodo... bon nègre... dodo...

Nous nous étions arrêtés, et nous le regardions stupéfaits...

Le vieux cheval de retour, qui s'y connaissait, nous a dit alors :

— Flambé, le camarade !... Ce n'est pas la peine de lui laisser ses armes et ses cartouches... C'est une mouche qui l'a tué... la mouche anthropophage... Elle ne l'a pas piqué. Il ne s'est même pas douté, le pauvre diable, qu'elle l'attaquait. Hier ou avant-hier, elle s'est introduite dans son oreille, peut-être pendant son sommeil. Elle a déposé ses œufs et elle a filé ensuite... Alors tous les creux, tous les tours et détours de son nez et de ses oreilles sont devenus des boîtes à asticots... Et ça lui a donné une... comment donc le major appelle-t-il cela... une méningo-encéphalique... Je me rappelle le nom, j'ai eu un camarade de lit qui en est mort. D'ailleurs, on en meurt toujours, et vivement, comme vous voyez.

Nous jetâmes un dernier coup d'œil sur le camarade, après l'avoir dépouillé, et nous allions le laisser là — car nous n'avions pas le temps de nous amuser aux bagatelles de la porte, quand, — et c'est là le comique, — tandis qu'il râlait, voilà toute une armée de fourmis noires qui accourent et littéralement couvrent son corps...

Tout en agonisant, le nègre se grattait avec une ardeur, une rage que ça faisait plaisir à voir.

— Au revoir, mon vieux, lui criâmes-nous.

Et j'ajoutai :

— Tu sais, méfie-toi !... Trop te gratter cuit.

— Nous marchons, nous marchons !...

Nous étions dévorés par les moustiques... Il y en a principalement qu'on appelle là-bas maringouins dont les piqûres sont vraiment terribles... Il y a de quoi en pleurer !...

Nous ne rencontrions personne, pas un indigène, excepté des myriades de singes qui ne nous disaient rien. Cependant la route était à peu près facile...

Les arbres, dans les forêts de la Guyane, sont assez espacés pour laisser passer un voyageur.

Toute la verdure s'est portée dans le haut, formant une voûte sous laquelle ça pue la fièvre, mais sur le sol, à part quelques fougères, des champignons ou des plantes sans fleurs, il n'y a que des feuilles ou des branches mortes recouvertes de moisissure.

Nous tirions des oiseaux pour notre nourriture.

Pour la soif, nous trouvions des sources... Dans tout cela, il n'y avait pas trop à se plaindre

Notre second compagnon de route, le caïd, nous lâcha sur les bords d'une petite rivière qu'il nous fallut traverser à la nage...

Nous avions confectionné avec des branchages un petit radeau pour passer, sans les mouiller, nos armes et nos munitions, puis nous nous étions mis à l'eau.

Le caïd s'y était jeté avec une certaine répugnance ; cependant il nous suivait.

Soudain il poussa un cri.

Nous nous retournons et nous apercevons un alligator... Vous savez ?... un crocodile de trois ou quatre mètres, avec des pattes et une carapace comme une tortue... qui le happait par une jambe...

Mon caïd, qui ne veut pas rester là, tire et lâche sa jambe que le poisson coupe aussi bien et même mieux qu'un chirurgien...

Mais, mis en goût par ce morceau d'Arabe, il repique au plat...

L'Algérien bat l'eau de ses mains, plonge, et croqueur et croqué disparaissent, tandis que nous autres, bien entendu, nous filons sans demander notre reste !

— Vous n'étiez plus que quatre ! fit Zéphyrine très émotionnée.

— C'est vrai, reprit Isidore après avoir joui un instant de l'effet que produisait son récit sur ses interlocuteurs.

Il s'agissait de plus en plus d'ouvrir l'œil, n'est-ce pas ? Décidément, il fallait se méfier de tout.

Eh bien ! notre vieux cheval de retour, qui devait pourtant connaître le pays depuis qu'il l'habitait, commit une imprudence qu'il paya cher.

Chaque nuit, comme on le recommande dans les livres de voyage que j'ai lu en prison, nous faisions un cercle de feu au milieu duquel nous nous couchions, tandis qu'à tour de rôle chacun de nous faisait sentinelle.

Ce soir-là, c'était mon vieux forçat qui était de faction. Il faut ajouter que nous avions très mal dîné de quelques oiseaux, et que, précisément, notre bivac avait donné une braise magnifique sur laquelle un beefsteack ne demandait qu'à cuire pour être parfait.

Notre sentinelle aperçoit dans le bois deux yeux flamboyants qui le regardaient fixement. Une irrésistible tentation le prend de nous procurer un plat de viande.

Mais au lieu de tirer d'où il était, il s'avisa, pour être sûr de son coup, de sortir du cercle de feu et de s'avancer vers le gibier. Il tire et le manque... et le jaguar, car c'en était un, ne le manque pas et lui saute dessus.

Nous étions réveillés, debout, regardant cela...

C'était superbe ! On se serait cru chez Bidel !...

Un Anglais aurait payé mille francs sa place.

Le vieux birbe défend sa peau. Il lâche ses six coups de revolver, tandis que les griffes de la bête lui labouraient les flancs. Le sang giclait comme si on avait pressé une éponge...

Son revolver déchargé, il lutte avec son sabre-baïonnette, mais, épuisé, il tombe.

Nous tirons tous à la fois...

Le jaguar est tué. L'homme et la bête roulent l'un sur l'autre, puis restent immobiles.

Nous avons mangé pour notre déjeuner, le lendemain matin, un filet de jaguar et des cuisses, un véritable régal de banquier.

— Plus que trois !... remarqua La Limace.

— Comme tu dis !... Pendant une huitaine de jours encore, il n'y eut rien de nouveau, excepté, vous pouvez vous en douter, bien des peines et des misères. D'après nos calculs, nous ne devions pas être éloignés de l'estuaire de l'Oyapok, là où commence le Brésil et où nous reprendrions nos droits d'homme et de citoyen.

Nous tirions déjà nos plans. Le notaire voulait s'établir au Brésil, afin de recommencer une nouvelle vie et de se faire une carrière dans la politique. Le turc voulait y rester aussi parce que, dans ce pays-là, il n'y a pas besoin de travailler pour vivre : les fruits poussent tout seuls.

Moi je pensais à revoir les rives de ma belle France et surtout mon Paris bien-aimé, comme dans la romance.

Nous marchions, tout en nous racontant nos espérances ; et comme à force de marcher, ainsi que le dit le proverbe, on fait beaucoup de chemin, nous devions être assez éloignés du pénitencier pour n'avoir plus rien à craindre.

Cependant nous n'étions pas sauvés, car nous pouvions tout d'un coup, sans nous y attendre, tomber dans un détachement de soldats autour de quelque station, ou chez un libéré concessionnaire, qui nous aurait trahis et fait arrêter, en allant prévenir les postes par un sentier détourné que nous n'aurions pas connu.

Heureusement, le diable fut pour nous.

Un matin, nous rencontrâmes un grand fleuve...

Ce fleuve était l'Oyapok, la limite de la Guyane française.

Sur l'autre rive, nous étions sauvés !... Nous n'avions plus rien à craindre. Nous étions libres !...

A notre gauche s'étendait la mer. Comment traverser ce fleuve ?

A la nage ?

A l'endroit où nous étions, c'est-à-dire à l'embouchure, il a plus de cinq mille mètres de large.

Le remonter et chercher un passage ?

Nous avions derrière nous des montagnes, et sur la montagne un poste de soldats gardant un ancien pénitencier, évacué depuis longtemps.

Nous pensâmes à nous faire un radeau, et, comme nous étions tous les trois des gaillards à poil, nous allions nous y décider, lorsque...

Quand je vous dis qu'il n'y a de la chance que pour les braves gens !

Un petit navire apparut dans la baie...

Il approcha, et abordant la rive brésilienne, après avoir un peu remonté le fleuve, jeta l'ancre.

Il naviguait sous pavillon des Etats-Unis.

Caché dans le fouillis des bois, nous regardions...

— Ma foi ! dis-je enfin, qu'est-ce que nous risquons à nous montrer ? Il est évident que le capitaine de ce bateau ne s'amusera pas, pour le plaisir de nous ennuyer, à changer sa route et à nous ramener à Cayenne. Tout au plus pourrait-il nous livrer en abordant à quelque port, et d'ici là nous aurons le temps de nous arranger... Qu'en penses-vous ?

Le Turco, comme le lui prescrit sa religion, répondit :

— Ce qui doit arriver arrivera... Ce qui est écrit est écrit !...

— Moi, je suis de ton avis, me dit le notaire. Nous ne pouvons pas rester là... De l'autre côté, nous avons encore pas mal de lieues à faire avant d'arriver quelque part... Autant risquer le tout pour le tout !

Nous nous montrâmes et nous fîmes des appels de détresse.

On nous aperçut et on vint nous chercher.

Arrivés à bord, nous nous trouvons en face d'un bonhomme qui commence à nous dire un tas de sottises.

De notre côté, nous lui répondons par la vieille et toujours excellente histoire de matelots naufragés.

Or, comme il parlait anglais, le notaire et moi le plus pur parisien, et le Turco l'arabe, nous nous comprîmes tous de suite. Ses injures ne nous blessèrent pas et il accepta parfaitement toutes nos explications.

Nous nous entendîmes même si bien qu'au bout d'une demi-heure nous savions que l'Américain était un pirate, quoique sa profession officielle fût l'embauchage de coolies hindous pour le Brésil et les Républiques de l'Amérique du Sud, et qu'il nous engageait, nous, pour remplir les cadres de son équipage décimé par le choléra.

Je passe sur les détails de notre navigation avec ce brave capitaine Jonathan Biscow.

(A suivre).